

VIOLENCES URBAINES DU 17 OCTOBRE

L'ANEL exprime sa solidarité avec les élus locaux et appelle au respect des institutions républicaines

À la suite des graves violences urbaines survenues ce samedi 17 octobre dans plusieurs villes de France, l'Association Nationale des Élus des Littoraux (ANEL) condamne avec la plus grande fermeté les actes de violence, les dégradations et les attaques perpétrées contre les bâtiments publics, les commerces et les forces de sécurité.

Ces événements, qui ont notamment visé des mairies et des équipements publics, constituent des atteintes particulièrement graves aux institutions de la République et à celles et ceux qui en assurent quotidiennement le fonctionnement. Rien ne saurait justifier que l'expression de revendications, aussi légitimes soient-elles, donne lieu à de telles violences.

L'ANEL tient à exprimer sa pleine solidarité avec l'ensemble des maires et des élus locaux confrontés à ces événements, ainsi qu'avec les agents territoriaux, les personnels des services publics, les forces de l'ordre et les services de secours mobilisés pour assurer la sécurité des habitants et préserver la continuité de l'action publique.

Face à ces violences, l'ANEL rappelle la nécessité de garantir aux collectivités territoriales et aux forces de sécurité les moyens humains et matériels indispensables à l'exercice de leurs missions. Le rétablissement de l'ordre public et la protection des institutions doivent constituer des priorités, car l'ordre républicain est la condition indispensable à l'exercice des libertés et à la préservation de notre vie démocratique.

À cet égard, Jean-Charles ORSUCCI, président de l'ANEL et maire de Bonifacio, déclare : « *La République ne peut accepter que ceux qui la servent et la représentent soient pris pour cibles. Lorsqu'une mairie est attaquée, lorsqu'un élu est menacé ou qu'un service public est empêché d'accomplir sa mission, c'est l'autorité même de nos institutions qui est mise en cause. Nous devons réaffirmer avec force une conviction essentielle : il ne peut y avoir de liberté durable sans ordre républicain. Il appartient à l'État de garantir cet ordre et de donner aux élus locaux ainsi qu'aux forces de sécurité les moyens de protéger nos concitoyens.* »

Les maires, en première ligne face aux difficultés rencontrées dans les territoires, doivent pouvoir exercer leur mandat dans des conditions garantissant leur sécurité, celle de leurs agents et celle de leurs administrés. La protection des élus et des services publics relève d'une responsabilité collective qui appelle une mobilisation sans faille de l'État aux côtés des collectivités.

Dans ce contexte, l'ANEL s'associe à l'appel de l'Association des maires de France (AMF) à se rassembler devant les mairies ce lundi 19 octobre à midi. Elle invite l'ensemble des élus et des citoyens à prendre part à ces rassemblements, afin de témoigner de leur attachement aux institutions républicaines et de leur solidarité avec les collectivités touchées.

Plus que jamais, la défense de la République exige de garantir la sécurité de ceux qui la servent, de préserver les lieux où s'exerce la démocratie locale et de réaffirmer que la violence ne saurait se substituer au débat démocratique.



À propos de l'ANEL

Fondée en 1978, L'Association Nationale des Élus des Littoraux (A.N.E.L.) rassemble de très nombreuses collectivités littorales en métropole, Corse et outre-mer autour des enjeux spécifiques du développement économique et de la protection des littoraux.

En 2026, l'A.N.E.L. compte plus de 700 adhérents et regroupe les élus provenant de communes, intercommunalités, départements et régions maritimes de métropole, de Corse et d'Outre-mer. L'association est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics pour les questions relatives à la mer et au littoral, notamment comme membre du C.N.M.L. et des Conseils Maritimes de Façade.

Pour en savoir plus www.anel.asso.fr

CONTACTS PRESSE

HODOS

Sophie Ryan • 06 56 66 21 35 • s.ryan@hodos.paris
Romane Schertz • 07 52 06 97 55 • r.schertz@hodos.paris

ANEL (Association Nationale des Élus des Littoraux)
Secrétariat • 01 44 11 11 70 • anel-secretariat@anel.asso.fr

22, boulevard de la Tour-Maubourg 75007 PARIS
www.anel.asso.fr